

Paris, le 13 mai 2009

**Modalités de mise à disposition et de consultation  
des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire  
du 30 juin 2009**

Les actionnaires de IDI sont invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendra le 30 juin 2009 à 11h00, au siège social, 18 avenue Matignon, 75008 Paris.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le projet de résolutions a été publié ce jour au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO).

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société pendant un délai de 15 jours précédant la date de l'Assemblée.

